



DALLAIRE & LAPOINTE INC.

MARC DALLAIRE, CPA, CA
RAYMOND LAPOINTE, CPA, CA
FRANÇOIS DUMONT, CPA, CA

RESSOURCES BRUNSWICK INC. (société d'exploration)

ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2018 ET 31 DÉCEMBRE 2017

(en dollars canadiens)

BRUNSWICK RESOURCES INC. (exploration corporation)

FINANCIAL STATEMENTS

DECEMBER 31, 2018 AND DECEMBER 31, 2017

(in Canadian dollars)

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

ÉTATS FINANCIERS

États de la situation financière

États de la perte nette et de la perte globale

États des variations des capitaux propres

Tableaux des flux de trésorerie

Notes complémentaires aux états financiers

INDEPENDENT AUDITOR'S REPORT

FINANCIAL STATEMENTS

Statements of financial position

Statements of net loss and comprehensive loss

Statements of changes in equity

Statements of cash flows

Notes to financial statements



DALLAIRE & LAPOINTE INC.

MARC DALLAIRE, CPA, CA
RAYMOND LAPOINTE, CPA, CA
FRANÇOIS DUMONT, CPA, CA

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires de
RESSOURCES BRUNSWICK INC.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société **RESSOURCES BRUNSWICK INC.**, qui comprennent les états de la situation financière au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017, et les états de la perte nette et de la perte globale, des variations des capitaux propres et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation

Nous attirons l'attention sur la note 1 des états financiers qui indique que la Société enregistre des pertes année après année et qu'elle a accumulé un déficit de 4 436 124 \$ au 31 décembre 2018. En effet, celle-ci étant au stade de l'exploration, elle n'a pas de revenu provenant de son exploitation. Conséquemment, la direction cherche périodiquement à obtenir du financement afin de poursuivre ses activités et malgré le fait qu'elle y soit parvenue dans le passé, il n'y a aucune garantie de réussite pour l'avenir. Ces conditions, conjuguées aux autres éléments décrits à la note 1 et 14 c), indiquent l'existence d'une incertitude susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

INDEPENDENT AUDITOR'S REPORT

To the shareholders of
BRUNSWICK RESOURCES INC.

Opinion

We have audited the accompanying financial statements of **BRUNSWICK RESOURCES INC.**, which comprise the statements of financial position as at December 31, 2018 and as at December 31, 2017, and the statements of net loss and comprehensive loss, changes in equity, and cash flows for the years then ended and notes to financial statements, including a summary of significant accounting policies.

In our opinion, these financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Corporation as at December 31, 2018 and as at December 31, 2017 and its financial performance and its cash flows for the years then ended in accordance with International Financial Reporting Standards (IFRS).

Basis for Opinion

We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Our responsibilities under those standards are further described in the "Auditor's responsibilities for the audit of the financial statements" section of our report. We are independent of the Corporation in accordance with the ethical requirements that are relevant to our audit of the financial statements in Canada, and we have fulfilled our other ethical responsibilities in accordance with these requirements. We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion.

Significant Uncertainty Related to Going Concern

We draw attention to note 1 in the financial statements which indicates that the Corporation recorded losses year after year and it has accumulated a deficit amounting to \$4,436,124 as at December 31, 2018. In fact, the Corporation is in exploration stage and it has no revenue from its operating activities. Consequently, management periodically seeks financing to continue its operations and despite the fact that it has been able in the past, there is no guarantee of success for the future. These conditions, along with other matters as set forth in note 1 and 14 c), indicate the existence of an important uncertainty that may cast doubt about the Corporation's ability to continue as a going concern. Our opinion is not modified on this point.

Informations autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion au 31 décembre 2018, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans celles-ci, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Information Other Than the Financial Statements and the Auditor's Report Thereon

Management is responsible for the other information. The other information comprises the information included in the management's discussion and analysis report as at December 31, 2018, but does not include the financial statements and our auditor's report thereon.

Our opinion on the financial statements does not cover the other information and we do not express any form of assurance conclusion thereon.

In connection with our audit of the financial statements, our responsibility is to read the other information and, in doing so, consider whether the other information is materially inconsistent with the financial statements or our knowledge obtained in the audit or otherwise appears to be materially misstated.

We obtained the management's discussion and analysis report prior to the date of this report. If, based on the work we have performed on the other information, we conclude that there is a material misstatement in the information, we are required to report that fact in this report. We have nothing to report in this regard.

Responsibilities of Management and Those Charged with Governance for the Financial Statements

Management is responsible for the preparation and fair presentation of these financial statements in accordance with IFRS, and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

In preparing the financial statements, management is responsible for assessing the Corporation's ability to continue as a going concern, disclosing, as applicable, matters related to going concern and using the going concern basis of accounting unless management either intends to liquidate the Corporation or to cease operations, or has no realistic alternative but to do so.

Those charged with governance are responsible for overseeing the Corporation's financial reporting process.

Auditor's Responsibilities For the Audit of the Financial Statements

Our objectives are to obtain reasonable assurance about whether the financial statements as a whole are free from material misstatement, whether due to fraud or error, and to issue an auditor's report that includes our opinion. Reasonable assurance is a high level of assurance, but is not a guarantee that an audit conducted in accordance with Canadian generally accepted auditing standards will always detect a material misstatement when it exists.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers (suite)

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;

Auditor's Responsibilities For the Audit of the Financial Statements (continued)

Misstatements can arise from fraud or error and are considered material if, individually or in the aggregate, they could reasonably be expected to influence the economic decisions of users taken on the basis of these financial statements.

As part of an audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards, we exercise professional judgment and maintain professional skepticism throughout the audit. We also:

- Identify and assess the risks of material misstatement of the financial statements, whether due to fraud or error, design and perform audit procedures responsive to those risks, and obtain audit evidence that is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion. The risk of not detecting a material misstatement resulting from fraud is higher than for one resulting from error, as fraud may involve collusion, forgery, intentional omissions, misrepresentations, or the override of internal control;
- Obtain an understanding of internal control relevant to the audit in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the Corporation's internal control;
- Evaluate the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates and related disclosures made by management;
- Conclude on the appropriateness of management's use of the going concern basis of accounting and, based on the audit evidence obtained, whether a material uncertainty exists related to events or conditions that may cast significant doubt on the Corporation's ability to continue as a going concern. If we conclude that a material uncertainty exists, we are required to draw attention in our auditor's report to the related disclosures in the financial statements or, if such disclosures are inadequate, to modify our opinion. Our conclusions are based on the audit evidence obtained up to the date of our auditor's report. However, future events or conditions may cause the Corporation to cease to continue as a going concern;



DALLAIRE & LAPOINTE INC.

MARC DALLAIRE, CPA, CA
RAYMOND LAPOINTE, CPA, CA
FRANÇOIS DUMONT, CPA, CA

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers (suite)

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est François Dumont, CPA, auditeur, CA

Auditor's Responsibilities for the Audit of the Financial Statements (continued)

- Evaluate the overall presentation, structure and content of the financial statements, including the disclosures, and whether the financial statements represent the underlying transactions and events in a manner that achieves fair presentation;

We communicate with those charged with governance regarding, among other matters, the planned scope and timing of the audit and significant audit findings, including any significant deficiencies in internal control that we identify during our audit.

We also provide those charged with governance with a statement that we have complied with relevant ethical requirements regarding independence, and to communicate with them all relationships and other matters that may reasonably be thought to bear on our independence, and where applicable, related safeguards.

The engagement partner on the audit resulting in this independent auditor's report is François Dumont, CPA auditor, CA.

(signé / signed) Dallaire & Lapointe inc. ⁽¹⁾

Rouyn-Noranda, Canada
Le 30 avril 2019
April 30, 2019

(1) CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique no A117035
CPA auditor, CA, public accountancy permit No. A117035

RESSOURCES BRUNSWICK INC.
BRUNSWICK RESOURCES INC.

| ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE (en dollars canadiens) | 2018 | 2017 | STATEMENTS OF FINANCIAL POSITION AS AT DECEMBER 31 (in Canadian dollars) |
|--|-------------|-------------|--|
| ACTIF | \$ | \$ | ASSETS |
| Actif courant | | | Current assets |
| Encaisse | 14 330 | 6 154 | Cash |
| Taxes à recevoir | 5 | 343 | Taxes receivable |
| À recevoir d'une société liée, sans intérêt (note 9) | 3 169 | - | Receivable from a related company, without interest (Note 9) |
| Crédit d'impôt relatif aux ressources à recevoir | 5 348 | - | Tax credit related to resources receivables |
| Autres débiteurs | - | 10 500 | Other receivables |
| | 22 852 | 16 997 | |
| Actif non courant | | | Non current assets |
| Immobilisations corporelles (note 4) | 277 | 397 | Fixed assets (Note 4) |
| Actifs de prospection et d'évaluation (note 5) | 42 025 | 39 500 | Exploration and evaluation assets (Note 5) |
| | 42 302 | 39 897 | |
| Total de l'actif | 65 154 | 56 894 | Total assets |
| PASSIF | | | LIABILITIES |
| Passif courant | | | Current liabilities |
| Créditeurs et charges à payer | 161 658 | 227 402 | Accounts payable and accrued liabilities |
| Provision pour pénalités (note 11) | 55 730 | 55 730 | Provision for penalties (Note 11) |
| Dû à des administrateurs, sans intérêt | 500 | 15 857 | Due to directors, without interest |
| Dû à des sociétés liées, sans intérêt (note 9) | - | 200 590 | Due to related companies, without interest (Note 9) |
| Prêts à demande, avec intérêt (note 8) | 50 000 | - | Demand Loans, with interest (Note 8) |
| Total du passif | 267 888 | 499 579 | Total liabilities |
| CAPITAUX PROPRES | | | EQUITY |
| Capital-social (note 6) | 3 544 593 | 3 284 593 | Capital stock (Note 6) |
| Surplus d'apport | 688 797 | 688 797 | Contributed surplus |
| Déficit | (4 436 124) | (4 416 075) | Deficit |
| Total des capitaux propres | (202 734) | (442 685) | Total equity |
| Total du passif et des capitaux propres | 65 154 | 56 894 | Total liabilities and equity |

PASSIFS ÉVENTUELS ET
ENGAGEMENTS (notes 11 et 12)

Les notes aux états financiers font parties
intégrantes des états financiers.

CONTINGENT LIABILITIES AND
COMMITMENTS (Notes 11 and 12)

The accompanying notes are an integral
part of these financial statements.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION / ON BEHALF OF THE BOARD,

(signé / signed) Christian Dupont _____, Administrateur - Director
(signé / signed) Mario Colantonio _____, Administrateur - Director

RESSOURCES BRUNSWICK INC.
BRUNSWICK RESOURCES INC.
**ÉTATS DE LA PERTE NETTE
ET DE LA PERTE GLOBALE
EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE
(en dollars canadiens)**
**STATEMENTS OF NET LOSS
AND COMPREHENSIVE LOSS
YEARS ENDED DECEMBER 31
(in Canadian dollars)**

| | 2018 | 2017 | |
|--|------------|------------|---|
| | \$ | \$ | |
| FRAIS D'ADMINISTRATION | | | ADMINISTRATIVE EXPENSES |
| Honoraires professionnels | 15 938 | 10 100 | Professional fees |
| Frais de bureau | 6 979 | 7 968 | Office expenses |
| Frais de location | - | 21 000 | Rent expenses |
| Télécommunications | 2 063 | 3 069 | Telecommunications |
| Taxes et permis | 87 | 7 621 | Taxes and permits |
| Entretien et réparations | - | 200 | Maintenance and repairs |
| Inscription, registrariat et information aux actionnaires | 19 996 | 10 411 | Registration, listing fees and shareholders' information |
| Intérêts et frais bancaires | 1 996 | 181 | Interest and bank expenses |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 120 | 359 | Amortization of fixed assets |
| | 47 179 | 60 909 | |
| AUTRE | | | OTHER |
| Revenus | (4 732) | (28 912) | Revenues |
| Dépréciation d'actifs de prospection et d'évaluation | - | 6 250 | Impairment of exploration and evaluation assets |
| Gain sur règlement de dettes | (22 398) | - | Gain on debts settlement |
| | (27 130) | (22 662) | |
| PERTE AVANT IMPÔTS | 20 049 | 38 247 | LOSS BEFORE INCOME TAXES |
| Impôts sur le résultat et impôts différés | - | - | Income taxes and deferred taxes |
| PERTE NETTE ET PERTE GLOBALE | 20 049 | 38 247 | NET LOSS AND COMPREHENSIVE LOSS |
| PERTE NETTE PAR ACTION DE BASE ET DILUÉE | 0,00 | 0,00 | BASIC AND DILUTED NET LOSS PER SHARE |
| NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D' ACTIONS EN CIRCULATION | 38 265 034 | 34 042 460 | WEIGHTED AVERAGE NUMBER OF SHARES OUTSTANDING |

Les notes aux états financiers font partie intégrante des états financiers. / The accompanying notes are an integral part of these financial statements.

RESSOURCES BRUNSWICK INC.
BRUNSWICK RESOURCES INC.
ÉTATS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES
(en dollars canadiens)

STATEMENTS OF CHANGES IN EQUITY
(in Canadian dollars)

| | Capital-social / Capital Stock | Surplus d'apport / Contributed Surplus | Déficit / Deficit | Total des capitaux propres / Total Equity | |
|--|-----------------------------------|---|--------------------|--|--|
| | \$ | \$ | \$ | \$ | |
| Solde au 31 décembre 2016 | 3 277 093 | 688 797 | (4 377 828) | (411 938) | Balance, December 31, 2016 |
| Perte nette et perte globale pour l'exercice | - | - | (38 247) | (38 247) | Net loss and comprehensive loss for the year |
| Propriété minière | 7 500 | - | - | 7 500 | Mining property |
| Solde au 31 décembre 2017 | 3 284 593 | 688 797 | (4 416 075) | (442 685) | Balance, December 31, 2017 |
| Perte nette et perte globale pour l'exercice | - | - | (20 049) | (20 049) | Net loss and comprehensive loss for the year |
| Propriété minière | 9 000 | - | - | 9 000 | Mining property |
| Émission d'actions dans le cadre de règlements de dettes | 252 389 | - | - | 252 389 | Share issuance related to debt settlements |
| Frais d'émission | (1 389) | - | - | (1 389) | Share issuance expenses |
| Solde au 31 décembre 2018 | 3 544 593 | 688 797 | (4 436 124) | (202 734) | Balance, December 31, 2018 |

Les notes aux états financiers font partie intégrante des états financiers. / The accompanying notes are an integral part of these financial statements.

RESSOURCES BRUNSWICK INC.
BRUNSWICK RESOURCES INC.
**TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE
(en dollars canadiens)**
**STATEMENTS OF CASH FLOWS
YEARS ENDED DECEMBER 31
(in Canadian dollars)**

| | 2018 | 2017 | |
|--|----------|----------|--|
| | \$ | \$ | |
| ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES | | | OPERATING ACTIVITIES |
| Perte nette et perte globale de l'exercice | (20 049) | (38 247) | Net loss and comprehensive loss of the year |
| Éléments n'impliquant aucun mouvement de trésorerie : | | | Items not involving cash: |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 120 | 359 | Amortization of fixed assets |
| Dépréciation d'actifs de prospection et d'évaluation | - | 6 250 | Impairment of exploration and evaluation assets |
| Gain sur règlement de dettes | (22 398) | - | Gain on debts settlement |
| | (42 327) | (31 638) | |
| Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 10) | (2 080) | 17 208 | Net change in non-cash operating working capital items (Note 10) |
| | (44 407) | (14 430) | |
| ACTIVITÉS DE FINANCEMENT | | | FINANCING ACTIVITIES |
| Crédit d'impôts miniers encaissés | 1 127 | - | Mining tax credit received |
| Dû à des administrateurs | 2 845 | - | Due to directors |
| Dû à des sociétés liées | - | 14 583 | Due to related companies |
| Prêts à demande | 50 000 | - | Demand loans |
| Frais d'émission d'actions | (1 389) | - | Share issuance expenses |
| | 52 583 | 14 583 | |
| ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT | | | INVESTING ACTIVITIES |
| Subvention publique encaissée | - | 18 000 | Government grant received |
| Actifs de prospection et d'évaluation | - | (29 250) | Exploration and evaluation assets |
| | - | (11 250) | |
| VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE | 8 176 | (11 097) | NET CHANGE IN CASH AND CASH EQUIVALENTS |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT | 6 154 | 17 251 | CASH AND CASH EQUIVALENTS, BEGINNING OF THE YEAR |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN | 14 330 | 6 154 | CASH AND CASH EQUIVALENTS, END OF THE YEAR |

Les notes aux états financiers font partie intégrante des états financiers. / The accompanying notes are an integral part of these financial statements.

1- STATUTS CONSTITUTIFS, NATURE DES ACTIVITÉS ET CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

La Société, constituée en vertu de la Business Corporations Act (Alberta), se spécialise dans l'acquisition et dans l'exploration de propriétés minières au Canada.

Le siège social de Ressources Brunswick inc. est situé au 15, rue Gamble Est, bureau 204, Rouyn-Noranda (Québec), Canada J9X 3B6. Le titre de la Société est transigé sous le symbole BRU à la Bourse de croissance TSX. La négociation des titres de la Société est actuellement suspendue de la Bourse de croissance TSX à la demande de la Société.

La Société n'a pas encore déterminé si ses propriétés minières renferment des réserves de minerai pouvant être exploitées économiquement. L'exploration et la mise en valeur de gisements de minéraux impliquent d'importants risques financiers. Le succès de la Société dépendra d'un certain nombre de facteurs, entre autres, les risques liés à l'exploration et à l'extraction, les questions relatives à la réglementation ainsi que les règlements en matière d'environnement et autres règlements.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, la Société a enregistré une perte nette de 20 049 \$ (38 247 \$ en 2017). De plus, elle enregistre habituellement des pertes année après année et elle a accumulé un déficit de 4 436 124 \$ au 31 décembre 2018. La Société étant au stade de l'exploration, elle n'a pas de revenu provenant de son exploitation. Conséquemment, la direction cherche périodiquement à obtenir du financement sous forme d'émission d'actions afin de poursuivre ses activités et malgré le fait qu'elle ait réussi dans le passé, il n'y a aucune garantie de réussite pour l'avenir. En relation avec des conventions d'actions accréditives, la Société n'a pas complété les travaux de prospection et d'évaluation dans les délais statutaires. Au 31 décembre 2018, les travaux de prospection et d'évaluation qui devaient être réalisés avant le 31 décembre 2015 et 2012 se chiffrent cumulativement à environ 140 000 \$. Par ailleurs, comme le montant en défaut est soumis à des pénalités, la Société a comptabilisé un montant cumulatif de pénalité s'élevant à 55 730 \$ au 31 décembre 2018 et 2017 (voir note 11). Ce non-respect réglementaire amène un risque fiscal pour les investisseurs concernés et un risque financier pour la Société. Actuellement, la direction de la Société est optimiste qu'elle pourra réunir suffisamment de liquidités pour prendre en charge ses passifs financiers actuels provenant de ses engagements.

1- STATUTE OF INCORPORATION, NATURE OF ACTIVITIES AND GOING CONCERN

The Corporation, incorporated under the Business Corporations Act (Alberta), is engaged in the acquisition and exploration of mining properties in Canada.

Brunswick Resources Inc.'s registered office is located at 15 Gamble East Street, Suite 204, Rouyn-Noranda (Quebec), Canada, J9X 3B6. The stock of the Corporation is trading on TSX Venture Exchange under symbol BRU. Trading in the Corporation's securities is currently halted on the TSX Venture Exchange at the request of the Corporation.

The Corporation has not yet determined whether its mining properties have economically recoverable ore reserves. The exploration and development of mineral deposits involves significant financial risks. The success of the Corporation will be influenced by a number of factors, including exploration and extraction risks, regulatory issues, environmental regulations and other regulations.

For the year ended December 31, 2018, the Corporation recorded a net loss of \$20,049 (\$38,247 in 2017). In addition, it recorded habitually losses year after year and has accumulated a deficit amounting to \$4,436,124 as at December 31, 2018. The Corporation is in exploration stage and it has no revenue from its operating activities. Consequently, management periodically seeks additional forms of financing through the issuance of shares to continue its operations, and despite the fact it has been able in the past, there is no guarantee of success for the future. In relation with flow-through shares agreements, the Corporation did not complete exploration and evaluation expenses in the statutory deadlines. As at December 31, 2018, exploration and evaluation expenses that had to be incurred by December 31, 2015 and 2012 are cumulatively amounting to approximately \$140,000. Furthermore, since the default amount is subject to penalties, the Corporation recorded a cumulative amount of provision of \$55,730 as at December 31, 2018 and 2017 (see note 11). This non-respect leads to a fiscal risk for the concerned investors and a financial risk for the Corporation. Currently, the Corporation's management is optimistic to raise sufficient funds to meet its current financial liabilities from its commitments.

1- STATUTS CONSTITUTIFS, NATURE DES ACTIVITÉS ET CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION (suite)

Si la direction ne parvenait pas à obtenir de nouveaux fonds, la Société pourrait alors être dans l'incapacité de poursuivre ses activités, et les montants réalisés à titre d'actifs pourraient être moins élevés que les montants inscrits dans les présents états financiers.

Bien que la direction ait pris des mesures pour vérifier le droit de propriété concernant les propriétés minières dans lesquelles la Société détient une participation, conformément aux normes de l'industrie visant la phase courante de prospection et d'évaluation de ces propriétés, ces procédures ne garantissent pas le titre de propriété à la Société. Le titre de propriété peut être assujéti à des accords antérieurs non reconnus et ne pas être conforme aux exigences en matière de réglementation.

Les états financiers ci-joints ont été établis selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, où les actifs sont réalisés et les passifs acquittés dans le cours normal des activités et ne tiennent pas compte des ajustements qui devraient être effectués à la valeur comptable des actifs et des passifs, aux montants présentés au titre des produits et des charges et au classement des postes de l'état de la situation financière si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation n'était pas fondée. Ces ajustements pourraient être importants.

Le conseil d'administration a approuvé les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 et a autorisé leur publication le 30 avril 2019.

2- APPLICATION DES IFRS NOUVELLES ET RÉVISÉES

IFRS nouvelles et révisées, publiées mais non encore entrées en vigueur

IFRS 16, Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16 laquelle remplace IAS 17, Contrats de location. IFRS 16 supprime le classement à titre de location simple et impose aux preneurs de constater tous les contrats de location à l'état de la situation financière en comptabilisant un droit d'utilisation et une obligation locative. Une exemption est permise pour les contrats de location à court terme et pour les contrats de location pour lesquels l'actif sous-jacent est de faible valeur. IFRS 16 modifie la définition du contrat de location, établit les exigences de comptabilisation de l'actif et du passif, modifie la comptabilisation des accords de cession-bail et présente des nouvelles obligations d'information. L'approche d'IAS 17 pour la comptabilisation des contrats de location par le bailleur est conservée. IFRS 16 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 et l'adoption anticipée est permise dans certaines circonstances. La Société n'a pas encore déterminé l'incidence de l'adoption de cette norme sur ses états financiers.

1- STATUTE OF INCORPORATION, NATURE OF ACTIVITIES AND GOING CONCERN (continued)

If the management is unable to obtain new funding, the Corporation may be unable to continue its operations, and amounts realized for assets may be less than amounts reflected in these financial statements.

Although the management has taken steps to verify titles of the mining properties in which the Corporation holds an interest, in accordance with industry standards for the current stage of exploration and evaluation of these properties, these procedures do not guarantee the Corporation's property title. Property title may be subject to unregistered prior agreements and non-compliant with regulatory requirements.

The accompanying financial statements have been prepared on a going concern basis, which contemplates the realization of assets and liquidation of liabilities during the normal course of operations and do not reflect the adjustments to the carrying values of assets and liabilities, the reported revenues and expenses and statement of financial position classifications that would be necessary if the going concern assumption would not be appropriate. These adjustments could be material.

The Board of Directors approved the financial statements for the year ended December 31, 2018 and authorized their publication on 30 April, 2019.

2- APPLICATION OF NEW AND REVISED IFRS

New and Revised IFRS in Issue but not yet Effective

IFRS 16, Leases

In January 2016, the IASB published IFRS 16 which replaces IAS 17, Leases. IFRS 16 eliminates the classification as an operating lease and requires lessees to recognize a right-of-use asset and a lease liability in the statements of financial position for all leases with exemptions permitted for short term leases and leases of low value assets. IFRS 16 changes the definition of a lease, sets requirements on how to account for the asset and the liability, changes the accounting for sale and leaseback arrangements and introduces new disclosure requirements. IAS 17 approach to lessor accounting is largely retained. IFRS 16 is effective for annual reporting periods beginning on or after January 1st, 2019 with early application permitted in certain circumstances. The Corporation has not yet to assess the impact of this new standard on its financial statements.

2- APPLICATION DES IFRS NOUVELLES ET RÉVISÉES
(suite)
IFRS nouvelles et révisées, adoptés au cours de l'exercice**IFRS 9, Instruments financiers**

Le 1^{er} janvier 2018, la société a adopté l'IFRS 9 de manière rétrospective, avec le retraitement des données comparatives conformément aux dispositions transitoires de IFRS 9. IFRS 9 définit les exigences relatives à la comptabilisation des actifs et passifs financiers et remplace l'IAS 39, Instruments financiers: Comptabilisation et évaluation. L'adoption de la norme IFRS 9 a eu pour effet de modifier le classement des actifs financiers mais n'a pas modifié le classement des passifs financiers. La trésorerie et équivalents de trésorerie et le montant à recevoir d'une société liée classés dans les prêts et créances selon IAS 39 sont dorénavant classés au coût amorti selon IFRS 9. L'adoption de cette nouvelle norme n'a eu aucune incidence sur l'évaluation des instruments financiers; par conséquent, les montants comparatifs n'ont pas été retraités.

IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrat conclus avec des clients

En mai 2014, l'IASB a publié IFRS 15 laquelle remplace IAS 18 Produits des activités ordinaires, IAS 11 Contrats de construction, ainsi que certaines interprétations relatives aux produits. IFRS 15 établit un nouveau modèle de comptabilisation des produits fondé sur le contrôle, modifie le fondement pour déterminer quand les produits sont comptabilisés à un moment précis ou progressivement, fournit de nouvelles indications plus détaillées sur des sujets particuliers et améliore et augmente les informations à fournir sur les produits. Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, l'adoption anticipée étant permise. La Société a déterminé qu'aucune incidence ne découle de l'adoption de cette norme sur ses états financiers.

3- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**Déclaration de conformité**

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux IFRS. Les méthodes comptables énoncées ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers, sauf indication contraire.

2- APPLICATION OF NEW AND REVISED IFRS (continued)**New and Revised IFRS, adopted during the year ended****IFRS 9, Financial Instruments**

Effective January 1st, 2018, the Corporation has adopted IFRS 9 on a retrospective basis with restatement of comparative periods in accordance with the transitional provision of IFRS 9. IFRS 9 sets out requirements for recognizing financial assets and liabilities and replaces IAS 39, Financial Instruments: Recognition and Measurement. The adoption of IFRS 9 resulted in a change in classification of the financial assets but did not change the classification of financial liabilities. Cash and cash equivalent and amount receivable from a related company classified as loans and receivable in accordance with IAS 39 are now classified at amortized cost in accordance with IFRS 9. The adoption of IFRS 9 didn't have any impact on the carrying values; therefore, comparative figures have not been restated.

IFRS 15, Revenues from Contracts with Customers

In May 2014, the IASB published IFRS 15 which replaces IAS 18 Revenue, IAS 11 Construction Contracts and some revenue-related interpretations. IFRS 15 establishes a new control-based revenue recognition model, changes the basis for deciding when revenue is recognized at a point in time or over time, provides new and more detailed guidance on specific topics and expands and improves disclosures about revenue. IFRS 15 is effective for annual reporting periods beginning on or after January 1st, 2018. Earlier application is permitted. The Corporation has determined that no impact results from the adoption of this standard on its financial statements.

3- SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES**Statement of Compliance**

These financial statements were prepared by management in accordance with IFRS. The accounting policies set out below have been applied consistently to all periods presented in these financial statements, unless otherwise indicated.

3- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Monnaie fonctionnelle**

La monnaie de présentation et la monnaie de l'ensemble des opérations de la Société est le dollar canadien, puisqu'il représente la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel la Société exerce ses activités.

Instruments financiers**Comptabilisation et décomptabilisation**

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur ajustée en fonction des coûts de transaction, le cas échéant.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à un actif financier arrivent à expiration, ou lorsqu'un actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages sont transférés. Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

Le classement des instruments financiers selon IFRS 9 repose sur le modèle d'affaires de l'entité et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif ou du passif financier.

Classement et évaluation initiale des actifs financiers

Les actifs financiers sont classés dans une des catégories suivantes :

- au coût amorti;
- à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN).

Pour les périodes considérées, la Société ne détient aucun actif financier classé dans la catégorie de la JVRN.

Tous les produits et charges se rapportant aux actifs financiers comptabilisés en résultat net sont présentés dans les charges financières ou les produits financiers.

3- SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES (continued)**Functional Currency**

The reporting currency and the currency of all operations of the Corporation is the Canadian dollar, since it represents the currency of the primary economic environment in which the Corporation operates.

Financial Instruments**Recognition and Derecognition**

Financial assets and financial liabilities are recognized when the Corporation becomes a party to the contractual dispositions of the financial instrument.

Financial assets and financial liabilities are measured initially at fair value adjusted for transaction costs, if applicable.

Financial assets are derecognized when the contractual rights to the cash flows from the financial asset expire, or when the financial asset and all substantial risks and rewards are transferred. A financial liability is derecognized when it is extinguished, discharged, cancelled or when it expires.

Under IFRS 9, the classification depends on the entity's business model for managing the financial asset and the cash flow characteristics of the asset or liability.

Classification and Initial Valuation of Financial Assets

For the purpose, financial assets are classified into the following categories:

- at amortized cost;
- at fair value through profit or loss (FVTPL).

For the periods considered, the Corporation does not hold any financial assets classified in the category of FVTPL.

All income and expenses relating to financial assets recognized in profit or loss are presented in finance costs or financial income.

3- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Instruments financiers (suite)****Évaluation ultérieure des actifs financiers****Actifs financiers au coût amorti**

Les actifs financiers sont évalués au coût amorti s'ils répondent aux conditions suivantes:

- Ils sont détenus selon un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- Les conditions contractuelles des actifs financiers donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. L'actualisation est omise si son effet est non significatif. La trésorerie et les équivalents de trésorerie et le montant à recevoir d'une société liée font partie de cette catégorie d'instruments financiers.

Dépréciation des actifs financiers

Les dispositions relatives à la dépréciation d'IFRS 9 utilisent davantage d'informations de nature prospective, soit le modèle des pertes de crédit attendues, lequel remplace le modèle des pertes subies d'IAS 39.

La comptabilisation de pertes de crédit n'est plus tributaire de l'identification d'un événement générateur de pertes de crédit par la Société. Cette dernière doit plutôt tenir compte d'un éventail élargi d'informations pour l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation de pertes de crédit attendues, notamment des événements passés, des circonstances actuelles, des prévisions raisonnables et justifiables qui touchent la recouvrabilité attendue des flux de trésorerie futurs de l'instrument financier.

L'évaluation des pertes de crédit attendues est déterminée à chaque date de clôture afin de refléter les variations du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale de l'actif financier correspondant.

Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers de la Société comprennent les créanciers et charges à payer, le dû à des administrateurs, le dû à des sociétés liées et les prêts à demande.

3- SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES (continued)**Financial Instruments (continued)****Subsequent Valuation of Financial Assets****Financial Assets at Amortized Cost**

Financial assets are measured at amortized cost if they meet the following conditions:

- They are held according to an economic model whose purpose is to hold financial assets in order to collect the contractual cash flows;
- The contractual terms of the financial assets give rise to cash flows that correspond solely to repayments of principal and interest payments on the principal outstanding.

After initial recognition, they are measured at amortized cost using the effective interest rate method. The update is omitted if its effect is not significant. Cash and cash equivalents and the amount receivable from a related company are included in this category of financial instruments.

Impairment of Financial Assets

The impairment disposition in IFRS 9 use more forward-looking information, the expected credit loss impairment model, which replaces the IAS 39 loss model.

The recognition of credit losses is no longer dependent of the identification of a credit loss event by the Corporation. The latter should instead take into account a wider range of information for the assessment of credit risk and the assessment of expected credit losses, including past events, current circumstances, reasonable and justifiable forecasts that affect expected recoverability of future cash flows of the financial instrument.

The amount of expected credit losses is updated at each reporting date to reflect changes in credit risk since the initial recognition of the respective financial instrument.

Classification and Measurement of Financial Liabilities

The Corporation's financial liabilities include accounts payable and accrued liabilities, the due to directors, the due to related companies and demand loans.

3- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Classement et évaluation des passifs financiers (suite)

Subséquentement, les passifs financiers sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges d'intérêts et, le cas échéant, les variations de la juste valeur d'un instrument comptabilisées en résultat net sont présentées dans les charges financières ou dans les produits financiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La Société présente dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'encaisse et les placements temporaires ayant une échéance initiale égale ou inférieure à trois mois à compter de la date d'acquisition.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en recourant à la méthode dégressive aux taux indiqués ci-après :

Mobilier et équipement
Matériel informatique

**Taux
Rates**

20 %
30 %

Equipment and furniture
Computer equipment

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité (valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus). Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède la valeur recouvrable. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable.

3- SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES (continued)

Financial Instruments (continued)

Classification and Measurement of Financial Liabilities (continued)

Subsequently, the financial liabilities are measured at amortized cost using the effective interest method.

Interest expenses and, as the case may be, changes in the fair value of an instrument recognized in profit or loss are presented in finance costs or financial income.

Cash and Cash Equivalents

The Corporation presents cash and temporary investments with original maturities of three months or less from acquisition date in cash and cash equivalents.

Fixed Assets

Fixed assets are accounted for at historical cost less any accumulated depreciation and any accumulated impairment losses. Amortization of fixed assets is based using declining method at the following rates:

Impairment of Long-Lived Assets

Long-lived assets are tested for impairment whenever events or changes in circumstances indicate that their carrying amount may not be recoverable. The recoverable amount is the higher of its fair value less costs for sale and its value in use (present value of the future cash flows expected). An impairment loss is recognized when their carrying value exceeds the recoverable amount. The amount of the impairment loss is determined as the excess of the carrying value of the asset over its recoverable amount.

3- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation**

Les dépenses engagées avant que l'entité n'ait obtenu les droits légaux de prospecter une zone spécifique sont comptabilisées en charge. Les dépenses liées au développement des ressources minérales ne sont pas comptabilisées en tant qu'actifs de prospection et d'évaluation. Les dépenses liées au développement sont inscrites à l'actif seulement après que la faisabilité technique et la viabilité commerciale d'une zone spécifique aient été démontrées et lorsque les critères de comptabilisation d'IAS 16 *Immobilisations corporelles* ou d'IAS 38 *Immobilisations incorporelles* sont satisfaits.

Tous les coûts associés à l'acquisition des propriétés sont capitalisés aux propriétés minières et les activités d'exploration sont capitalisées aux actifs de prospection et d'évaluation. Les coûts capitalisés sont limités aux coûts reliés aux acquisitions et aux activités d'exploration pouvant être associés à la découverte de ressources minérales spécifiques, ce qui exclut les coûts liés à la production, et les frais d'administration et autres coûts indirects similaires. Les dépenses de prospection et d'évaluation sont capitalisées lorsqu'elles satisfont à tous les critères suivants:

- elles sont destinées à être utilisées pour la production de minerai ;
- les propriétés ont été acquises et les dépenses ont été engagées en vue d'une utilisation durable ; et
- elles ne sont pas destinées à être vendues dans le cours normal des affaires.

Les coûts reliés à l'acquisition des propriétés minières et aux dépenses de prospection et d'évaluation sont capitalisés par propriété jusqu'à ce que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale soient démontrées. Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale peuvent être démontrées, les coûts capitalisés aux actifs de prospection et d'évaluation sont reclassés à titre d'actifs miniers en développement. Les actifs de prospection et d'évaluation sont soumis à un test de dépréciation avant le reclassement, et toute perte de valeur doit être alors comptabilisée. Jusqu'à maintenant, aucune faisabilité technique ni aucune viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale n'a été démontrée.

3- SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES (continued)**Mining Properties and Exploration and Evaluation Assets**

Expenditures incurred before the entity has obtained the legal rights to explore a specific area are recognized as expenses. Expenditures related to the development of mineral resources are not recognized as exploration and evaluation assets. Expenditures related to the development are accounted as an asset only when the technical feasibility and commercial viability of a specific area are demonstrated and when recognition criteria of IAS 16 *Property, Plant and Equipment* or IAS 38 *Intangible Assets* are fulfilled.

All costs associated with property acquisition are capitalized to mining properties and exploration activities are capitalized as exploration and evaluation assets. Costs that are capitalized are limited to costs related to acquisition and exploration activities that can be associated with the discovery of specific mineral resources, and are not include costs related to production, and administrative expenses and other general indirect costs. Exploration and evaluation expenditures are capitalized when the following criteria are satisfied:

- they are held for use in the production of mineral resources;
- the properties have been acquired and expenses have been incurred with the intention of being used on a continuing basis; and
- they are not intended for sale in the ordinary course of business.

Costs related to the acquisition of mining properties and to exploration and evaluation expenditures are capitalized by property until the technical feasibility and commercial viability of extracting a mineral resource are demonstrable. When the technical feasibility and commercial viability of extracting a mineral resource are demonstrated, exploration and evaluation assets are reclassified as mining assets under development. Exploration and evaluation assets are assessed for impairment before reclassification, and any impairment loss recognized. Until now, no technical feasibility and no commercial viability of extracting a mineral resource have been demonstrated.

3- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation (suite)**

La Société revoit périodiquement les faits et circonstances indiqués à la norme IFRS 6 indiquant la nécessité de soumettre les actifs de prospection et d'évaluation à des tests de dépréciation. Lorsque les faits et circonstances suggèrent que la valeur comptable d'un actif de prospection et d'évaluation peut excéder sa valeur recouvrable, l'actif est soumis à un test de dépréciation. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité de l'actif (valeur actuelle des flux de trésorerie attendus). Lorsque la valeur recouvrable d'un actif de prospection et d'évaluation est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif est ramenée à sa valeur recouvrable par la comptabilisation d'une perte de valeur. La valeur comptable des actifs de prospection et d'évaluation ne représente pas nécessairement la valeur présente ou future.

Une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures pour un actif de prospection et d'évaluation, pour un actif minier en développement ou pour un autre actif à long terme (autre qu'un goodwill) est reprise s'il y a eu une augmentation du potentiel de service estimé de l'actif, résultant soit de son utilisation, soit de sa vente, depuis la date à laquelle une perte de valeur a été comptabilisée pour la dernière fois pour cet actif. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable, sans être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette des amortissements) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours d'exercices antérieurs.

Conventions d'options sur des propriétés minières

Les options sur des intérêts dans des propriétés minières acquises par la Société sont comptabilisées à la valeur de la considération monétaire déboursée, y compris tout autre avantage économique cédé, mais excluant l'engagement de dépenses futures. Puisque l'engagement des dépenses futures ne répond pas à la définition d'un passif, il n'est pas comptabilisé. Les dépenses sont comptabilisées uniquement lorsqu'elles sont engagées par la Société.

Lorsque la Société cède des intérêts dans ses propriétés minières, elle utilise la valeur comptable de la propriété avant la vente de l'option comme valeur comptable de la portion de la propriété conservée, et crédite toute considération monétaire reçue ainsi que la juste valeur d'autres actifs financiers à l'encontre de la valeur comptable de cette portion (avec tout excédent comptabilisé comme un gain en résultat net).

3- SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES (continued)**Mining Properties and Exploration and Evaluation Assets (continued)**

The Corporation reconsiders periodically facts and circumstances in IFRS 6 that require testing exploration and evaluation assets for impairment. When facts and circumstances suggest that the carrying amount of an exploration and evaluation asset may exceed its recoverable amount, the asset is tested for impairment. The recoverable amount is the higher of fair value less costs for sale and value in use of the asset (present value of the future cash flows expected). When the recoverable amount of an exploration and evaluation asset is less than the carrying amount, the carrying amount of the asset is reduced to its recoverable amount by recording an impairment loss. The carrying amount of exploration and evaluation assets do not necessarily represents present-time or future value.

The prior years recognized impairment for exploration and evaluation asset, for mining assets under development or for any other long-lived asset (other than a goodwill) is reversed if there is an increase of the economic potential of asset, resulting from its use or sale since the last time an impairment has been recorded for this asset. If any, the carrying value of this asset is increased up to its recoverable amount, without being higher than it would have been recorded (net of amortization) like if the impairment had never been recognized for this asset in prior years.

Mining Properties Options Agreements

Options on interests in mining properties acquired by the Corporation are recorded at the value of the consideration paid, including other future benefit given up but excluding the commitment for future expenditures. Commitment for future expenditures does not meet the definition of a liability and thus are not accounted for. Expenditures are accounted for only when incurred by the Corporation.

When the Corporation sells interests in its mining properties, it uses the carrying amount of the property before the sale of the option as the carrying amount for the portion of the property retained, and credits any cash consideration received and also the fair value of other financial assets against the carrying value of this portion (any excess is recognized as a gain in profit or loss).

3- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Redevances sur les produits nets de fonderie**

Les redevances sur les produits nets de fonderie ne sont généralement pas comptabilisées au moment de l'acquisition d'une propriété minière puisqu'elles sont considérées comme étant un passif éventuel. Les redevances ne sont comptabilisées que lorsqu'elles sont probables et qu'elles peuvent être évaluées avec une fiabilité suffisante.

Provisions et passif éventuel

Les provisions sont comptabilisées lorsque les obligations actuelles, résultant d'un événement passé, se traduiront par une sortie probable de ressources représentatives d'avantages économiques de la Société et que les montants peuvent être estimés de manière fiable. L'échéance ou le montant de la sortie peuvent être incertains. L'évaluation des provisions correspond aux dépenses estimées nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, en fonction des éléments probants les plus fiables disponibles à la date de présentation de l'information financière, incluant les risques et les incertitudes liés à l'obligation actuelle. Les provisions sont actualisées lorsque la valeur temps de l'argent est significative.

Les activités de la Société sont régies par des lois et règlements gouvernementaux concernant la protection de l'environnement. Les conséquences environnementales sont difficilement identifiables, qu'il s'agisse des montants, de l'échéance ou de l'impact. À la date de présentation de l'information financière, la direction estime que la Société exerce généralement ses activités en conformité avec les lois et règlements présentement en vigueur. Les coûts actuellement engagés pour la remise en état des sites sont présentement négligeables. Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale seront démontrées, une provision pour restauration pourrait être comptabilisée à l'état de la situation financière.

Lorsqu'une sortie possible de ressources représentatives d'avantages économiques résultant d'une obligation actuelle est considérée comme étant improbable ou de probabilité faible, aucun passif n'est comptabilisé à moins qu'il n'ait été repris à l'occasion d'un regroupement d'entreprises. Les provisions sont revues à chaque date de présentation de l'information financière et ajustées pour refléter les meilleures estimations actuelles à cette date. Au 31 décembre 2018 et 2017, une provision d'un montant 55 730 \$ est comptabilisée en relation avec des pénalités pour le non-respect des conventions d'actions accréditatives (voir note 11).

3- SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES (continued)**NSR Royalties**

The NSR royalties are generally not accounted for when acquiring a mining property since they are deemed to be a contingent liability. Royalties are only accounted for when probable and can be measured with sufficient reliability.

Provisions and Contingent Liabilities

Provisions are recognized when present obligations as a result of a past event will probably lead to an outflow of economic resources from the Corporation and amounts can be estimated reliably. Timing or amount of the outflow may still be uncertain. Provisions are measured at the estimated expenditure required to settle the present obligation, based on the most reliable evidence available at the reporting date, including the risks and uncertainties associated with the present obligation. Provisions are discounted when the time value of money is significant.

The Corporation's operations are governed by government environment protection legislation. Environmental consequences are difficult to identify in terms of amounts, timetable and impact. As of the reporting date, management believes that the Corporation's operations are in material compliance with current laws and regulations. Site restoration costs currently incurred are negligible. When the technical feasibility and commercial viability of extracting a mineral resource will have been demonstrated, a restoration provision may be recognized in the statement of financial position.

In those cases where the possible outflow of economic resources as a result of present obligations is considered improbable or remote, no liability is recognized, unless it was assumed in the course of a business combination. All provisions are reviewed at each reporting date and adjusted to reflect the current best estimate. As at December 31, 2018 and 2017, a provision amounting to \$55,730 was recorded in relation to penalties for non-respect of flow-through shares agreements. (see Note 11).

3- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Rémunération et paiements fondés sur des actions**

La Société comptabilise la charge de rémunération fondée sur des actions sur la période d'acquisition des droits aux options d'achat d'actions. Les options d'achat d'actions octroyées aux employés et aux administrateurs et le coût des services reçus en contrepartie sont évalués et constatés sur la base de la juste valeur en utilisant le modèle d'évaluation d'options Black-Scholes.

Transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en instruments de capitaux propres

Pour les transactions avec les parties autres que des membres du personnel, la Société évalue les biens ou les services reçus et l'augmentation de capitaux propres qui en est la contrepartie, directement, à la juste valeur des biens ou services reçus, sauf si cette juste valeur ne peut être estimée de façon fiable. Lorsque la Société ne peut estimer de façon fiable la juste valeur des biens ou des services reçus, elle évalue la valeur et l'augmentation des capitaux propres qui en est la contrepartie, indirectement, par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués.

Actions accréditives

La Société considère qu'une émission d'actions accréditives constitue en substance une émission d'actions ordinaires et la vente d'un droit à des déductions fiscales. La vente du droit aux déductions fiscales est évaluée au moyen de la méthode des valeurs résiduelles. Au moment où les actions accréditives sont émises, la vente de déductions fiscales est différée et présentée comme autre passif dans l'état de la situation financière. Lorsque les dépenses admissibles sont engagées (dans la mesure où il y a l'intention d'y renoncer), la vente de déductions fiscales est comptabilisée en résultat comme une réduction des impôts différés et un passif d'impôt différé est comptabilisé pour les écarts temporaires imposables qui proviennent de la différence entre la valeur comptable des dépenses admissibles capitalisées à titre d'actif dans l'état de la situation financière et la valeur fiscale de ces dépenses.

Bons de souscription

Dans le cadre d'opérations de financements, la Société peut octroyer des bons de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur de souscrire à une action à un prix fixé lors de l'octroi pendant une période de temps donnée. La Société détermine d'abord une valeur à la composante en actions selon le cours boursier à la date de clôture du financement. Pour calculer la juste valeur des bons de souscription émis, la Société utilise le modèle d'évaluation Black-Scholes. Par la suite, les produits des émissions d'unités sont répartis aux actions et aux bons de souscription, au moyen de la méthode des justes valeurs relatives.

3- SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES (continued)**Share-Based Compensation**

The Corporation accounts for share-based compensation over the vesting period of the rights to stock options. Share purchase options granted to employees and directors and the cost of services received are evaluated and recognized on fair value basis using the Black-Scholes option pricing model.

Equity-Settled Share-Based Payment Transactions

For transactions with parties other than employees, the Corporation measures the goods or services received, and the corresponding increase in equity, directly, at the fair value of the goods or services received, unless that fair value cannot be estimated reliably. When the Corporation cannot estimate reliably the fair value of the goods or services received, it measures their value, and the corresponding increase in equity, indirectly, by reference to the fair value of the equity instruments granted.

Flow-Through Shares

The Corporation considers that the issue of flow-through shares is in substance an issue of common shares and the sale of tax deductions. The sale of tax deductions is measured using the residual method. At the time the flow-through shares are issued, the sale of tax deductions is deferred and presented as other liabilities in the statement of financial position. When eligible expenditures are incurred (as long as there is the intention to renounce them), the sale of tax deductions is recognized in the income statement as a reduction of deferred tax expense and a deferred tax liability is recognized for the taxable temporary difference that arises from the difference between the carrying amount of eligible expenditures capitalized as an asset in the statement of financial position and its tax base.

Warrants

Under financing activities, the Corporation may grant warrants. Each warrant entitles its holder to purchase one share at a price determined at grant for a certain period of time. The Corporation determines at first the value of shares component according to the stock market price at the closing date of the financing. To determine the fair value of warrants issued, the Corporation uses the Black-Scholes pricing model. Thereafter, proceeds from issued units are allocated between shares and warrants using the relative fair value method.

3- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Frais d'émission d'actions**

Les frais d'émission d'actions sont comptabilisés en diminution du capital-social dans l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Perte de base par action et diluée

La perte nette de base par action est calculée selon la moyenne pondérée des actions en circulation durant l'exercice. La perte nette par action diluée, qui est calculée selon la méthode du rachat d'actions, est égale à la perte nette de base par action en raison de l'effet anti-dilutif des options d'achat d'actions et des bons de souscription.

Impôts sur le résultat et impôts différés

Un impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et les montants utilisés à des fins fiscales à l'exception d'un impôt différé généré par la comptabilisation initiale d'un goodwill ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat imposable.

L'impôt différé est évalué selon les taux d'impôt dont on attend l'application aux différences temporelles lorsque celles-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture de présentation de l'information financière et qui, selon ce qu'il est à prévoir, s'appliqueront au résultat imposable des exercices au cours desquels ces écarts temporels sont censés être recouverts ou réglés. L'incidence d'une modification des taux d'imposition sur les actifs et les passifs d'impôts différés est constatée dans le résultat de l'exercice qui comprend la date d'entrée en vigueur de la modification.

La Société établit une provision pour moins-value à l'égard des actifs d'impôts différés si, selon les renseignements disponibles, il est probable qu'une partie ou la totalité des actifs d'impôts différés ne sera pas matérialisée.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés ainsi qu'au titre des différences temporelles déductibles, dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société réestime les actifs d'impôts différés non comptabilisés. Le cas échéant, la Société comptabilise un actif d'impôt différé qui ne l'avait pas été antérieurement dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice imposable futur permettra de recouvrer l'actif d'impôts différés.

3- SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES (continued)**Share Issuance Expenses**

Share issuance expenses are recorded as a reduction of capital stock in the year in which they are incurred.

Basic and Diluted Loss per Share

The basic net loss per share is calculated using the weighted average of shares outstanding during the year. The diluted net loss per share, which is calculated with the treasury method, is equal to the basic net loss per share due to the anti-dilutive effect of share purchase options and warrants.

Income Taxes and Deferred Taxes

Deferred tax is recognized in respect of temporary differences between the carrying amounts of assets and liabilities and the amounts used for taxation purposes except when deferred income results from an initial recognition of goodwill or from initial recognition of assets or liabilities in a transaction that is not a business combination and that affects neither accounting nor taxable profit or loss at the time of the transaction.

Deferred tax is measured at the tax rates that are expected to be applied to temporary differences when they will reverse, based on the laws that have been enacted or substantively enacted by the end of the reporting year and which, expected to apply to taxable income in the years during which those temporary differences are expected to be recovered or settled. The effect on deferred tax assets and liabilities of a change in tax rates is recognized in income or loss in the year that includes the enactment date.

The Corporation establishes a valuation allowance against deferred income tax assets if, based on available information, it is probable that some or all of the deferred tax assets will not be realized.

A deferred tax asset is recognized for unused tax losses and deductible temporary differences, to the extent that it is probable that future taxable profits will be available against which they can be used. At the end of each reporting period of financial information, the Corporation reassesses the tax deferred asset not recognized. Where appropriate, the Corporation records a tax deferred asset that had not been recorded previously to the extent it has become probable that future taxable profits will recover the tax deferred asset.

3- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Constatation des revenus**

La Société constate ses autres revenus lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Informations sectorielles

La Société exerce actuellement ses activités dans un seul secteur, soit l'acquisition et l'exploration de propriétés minières. Toutes les activités de la Société sont menées au Canada.

Jugements, estimations et hypothèses comptables significatifs

L'établissement d'états financiers conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Sources d'incertitude relative aux estimations

Dépréciation de propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation

Les propriétés minières et les actifs de prospection et d'évaluation doivent être soumis à un test de dépréciation lorsque les faits et circonstances suggèrent que leur valeur comptable peut excéder leur valeur recouvrable. Lorsque les faits et les circonstances suggèrent que la valeur comptable excède la valeur recouvrable, la Société doit évaluer, présenter et fournir des informations sur toute perte de valeur qui pourrait en résulter. Les indices de dépréciation de même que l'évaluation de la valeur recouvrable des propriétés minières et des actifs de prospection et d'évaluation nécessitent une part significative de jugement. La direction prend en compte divers facteurs notamment, sans s'y limiter, les ressources financières et humaines disponibles, les budgets d'exploration prévus, l'importance et les résultats des travaux antérieurement effectués, les tendances de l'industrie et de l'économie et le prix des substances minérales.

3- SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES (continued)**Revenue Recognition**

Other revenues are recognized when there is convincing evidence of the existence of an agreement, as the price is fixed or determinable and collection is reasonably assured.

Segment Disclosures

The Corporation currently operates in a single segment: the acquisition and exploration of mining properties. All of the Corporation's activities are conducted in Canada.

Significant Accounting Judgments, Estimates and Assumptions

The preparation of financial statements in accordance with IFRS requires management to make estimates and assumptions that affect the application of accounting policies as well as the carrying amount of assets, liabilities, revenues and expenses. Actual results may differ from those estimates.

The estimate and underlying assumptions are reviewed regularly. Any revision to accounting estimate is recognized in the period during which the estimate is revised and in future periods affected by these revisions.

Key Sources of Estimation Uncertainty

Impairment of Mining Properties and Exploration and Evaluation Assets

Mining properties and exploration and evaluation assets shall be assessed for impairment when facts and circumstances suggest that their carrying amount may exceed recoverable amount. When facts and circumstances suggest that the carrying amount exceeds the recoverable amount, the Corporation shall measure, present and disclose any resulting impairment loss. Indications of impairment as well as the evaluation of recoverable amount of mining properties and exploration and evaluation assets require significant judgment. Management considers various factors including, but are not limited to, financial and human resources available, exploration budgets planned, importance and results of exploration work done previously, industry and economic trends and price of minerals.

3- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Jugements, estimations et hypothèses comptables significatifs (suite)****Sources d'incertitude relative aux estimations (suite)**

À la suite des analyses effectuées au cours de l'exercice 2018, la Société n'a pas déprécié d'actifs de prospection et d'évaluation. Au cours de l'exercice 2017, la Société avait déprécié des actifs de prospection et d'évaluation pour un montant de 6 250 \$ afin de tenir compte du non-respect d'une entente sur la propriété lac Irène. Aucune reprise de valeur n'a été comptabilisée pour les exercices antérieurs.

Jugement important de la direction

Le paragraphe qui suit traite des jugements importants que doit poser la direction dans le cadre de l'application des méthodes comptables de la Société, qui ont l'incidence la plus significative sur les états financiers.

Continuité de l'exploitation

L'évaluation de la capacité de la Société de poursuivre sur une base de continuité d'exploitation, d'obtenir suffisamment de fonds pour couvrir ses dépenses d'opérations en cours, de remplir ses obligations pour l'année à venir, et d'obtenir du financement pour les programmes de prospection et d'évaluation prévus, implique une grande part de jugement basé sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, incluant la probabilité d'événements futurs qui sont considérés comme raisonnables en tenant compte des circonstances. Se reporter à la note 1 pour de plus amples informations.

3- SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES (continued)**Significant Accounting Judgments, Estimates and Assumptions (continued)****Key Sources of Estimation Uncertainty (continued)**

Based on analysis performed during the year 2018, the Corporation has not impaired exploration and evaluation assets. During the year 2017, the Corporation had impaired exploration and evaluation assets for a total of \$6,250 to take into account of the failure to comply with an agreement on the Irene Lake property. No reversal of impairment loss was recorded for past years.

Significant Management Judgment

The following are significant management judgments in applying the accounting policies of the Corporation that have the most significant effect on the financial statements.

Going Concern

The assessment of the Corporation's ability to continue as a going concern and to raise sufficient funds to pay for its ongoing operating expenditures, meets its liabilities for the ensuing year and to fund planned and contractual exploration and evaluation programs, involves judgments based on historical experience and other factors including expectation of future events that are believed to be reasonable under the circumstances. See Note 1 for more information.

RESSOURCES BRUNSWICK INC.

BRUNSWICK RESOURCES INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2018 ET 2017
(en dollars canadiens)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
DECEMBER 31, 2018 AND 2017
(in Canadian dollars)

4- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

4- FIXED ASSETS

| | Mobilier et équipement / Equipment and Furniture | Matériel informatique / Computer Equipment | Total |
|--|---|---|--------------|
| | \$ | \$ | \$ |
| Coût / Cost | | | |
| Solde au 31 décembre 2016, 2017 et 2018 / Balance as at December 31, 2016, 2017 and 2018 | 1 849 | 4 161 | 6 010 |
| Radiation / write off | (1 849) | - | (1 849) |
| Solde au 31 décembre 2018 / Balance as at December 31, 2018 | - | 4 161 | 4 161 |
| Cumul des amortissements / Accumulated Amortization | | | |
| Solde au 31 décembre 2016 / Balance as at December 31, 2016 | 1 790 | 3 464 | 5 254 |
| Amortissement / Amortization | 59 | 300 | 359 |
| Solde au 31 décembre 2017 / Balance as at December 31, 2017 | 1 849 | 3 764 | 5 613 |
| Amortissement / Amortization | - | 120 | 120 |
| Radiation / write off | (1 849) | - | (1 849) |
| Solde au 31 décembre 2018 / Balance as at December 31, 2018 | - | 3 884 | 3 884 |
| Valeur nette comptable / Net Book Value | | | |
| Solde au 31 décembre 2017 / Balance as at December 31, 2017 | - | 397 | 397 |
| Solde au 31 décembre 2018 / Balance as at December 31, 2018 | - | 277 | 277 |

RESSOURCES BRUNSWICK INC.

BRUNSWICK RESOURCES INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2018 ET 2017
(en dollars canadiens)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
DECEMBER 31, 2018 AND 2017
(in Canadian dollars)

5- ACTIFS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION

5- EXPLORATION AND EVALUATION ASSETS

| | |
|--|---------------|
| Propriété / Property: | Lac Irène |
| % de détention / Ownership %: | 100 % |
| Localisation / Location: | Québec |
| Canton / Township: | Jamésie |
| Royautés / Royalties: | 2 % |
| | \$ |
| Propriétés minières / Mining Properties | |
| Solde au 31 décembre 2016 / Balance as at December 31, 2016 | 9 000 |
| Acquisition / Acquisition | 13 750 |
| Dépréciation / Impairment | (6 250) |
| Solde au 31 décembre 2017 / Balance as at December 31, 2017 | 16 500 |
| Acquisition / Acquisition | 9 000 |
| Dépréciation / Impairment | - |
| Solde au 31 décembre 2018 / Balance as at December 31, 2018 | 25 500 |
| Prospection et évaluation / Exploration and Evaluation | |
| Solde au 31 décembre 2016 / Balance as at December 31, 2016 | - |
| Dépenses de prospection et d'évaluation / Exploration and Evaluation Expenditures | 23 000 |
| Solde au 31 décembre 2017 / Balance as at December 31, 2017 | 23 000 |
| Crédit d'impôt relatif aux ressources et crédit d'impôts miniers / Tax credit related to resources and mining tax credit | (6 475) |
| Solde au 31 décembre 2018 / Balance as at December 31, 2018 | 16 525 |
| Solde au 31 décembre 2017 / Balance as at December 31, 2017 | 39 500 |
| Solde au 31 décembre 2018 / Balance as at December 31, 2018 | 42 025 |

RESSOURCES BRUNSWICK INC.

BRUNSWICK RESOURCES INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2018 ET 2017
(en dollars canadiens)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
DECEMBER 31, 2018 AND 2017
(in Canadian dollars)

| 5- ACTIFS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION (suite) | 2018 | 2017 | 5- EXPLORATION AND EVALUATION ASSETS (continued) |
|--|---------------|---------------|---|
| | \$ | \$ | |
| DÉPENSES DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION | | | EXPLORATION AND EVALUATION EXPENSES |
| Géologie | - | 23 000 | Geology |
| VARIATION DES DÉPENSES DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION | - | 23 000 | VARIATION OF EXPLORATION AND EVALUATION EXPENSES |
| Crédit d'impôt relatif aux ressources et crédit d'impôts miniers | (6 475) | - | Tax credit related to resources and mining tax credit |
| SOLDE AU DÉBUT | <u>23 000</u> | <u>-</u> | BALANCE, BEGINNING OF YEAR |
| SOLDE À LA FIN | <u>16 525</u> | <u>23 000</u> | BALANCE, END OF YEAR |

6- CAPITAL-SOCIAL

6- CAPITAL STOCK

Autorisé / Authorized

Nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale / Unlimited number of common shares without par value

Les mouvements dans les actions ordinaires de la Société se détaillent comme suit : / Changes in Corporation's common shares were as follows:

| | 2018 | | 2017 | | |
|----------------------------|--------------------|-------------------|--------------------|-------------------|-------------------------|
| | Quantité Number | Montant Amount | Quantité Number | Montant Amount | |
| | | \$ | | \$ | |
| Émises | | | | | Issued |
| Solde au début | 34 084 789 | 3 284 593 | 33 934 789 | 3 277 093 | Beginning balance |
| Propriété minière (2) | 300 000 | 9 000 | 150 000 | 7 500 | Mining property (2) |
| Règlements de dettes (1) | 5 495 732 | 252 389 | - | - | Debts settlements (1) |
| Frais d'émission d'actions | - | (1 389) | - | - | Share issuance expenses |
| Solde à la fin | <u>39 880 521</u> | <u>3 544 593</u> | <u>34 084 789</u> | <u>3 284 593</u> | Ending balance |

Au 31 décembre 2018, 39 880 521 actions sont émises et sont entièrement libérées (34 084 789 au 31 décembre 2017).

On December 31, 2018, 39,880,521 shares are issued and fully paid (34,084,789 as at December 31, 2017).

Exercice clos le 31 décembre 2018

Year Ended December 31, 2018

(1) En mars 2018, la Société a émis 5 131 690 actions en vertu de cinq ententes de règlement de dettes pour un montant total de 234 187 \$.

(1) In March 2018, the Corporation issued 5,131,690 common shares pursuant to five debts settlement agreements for a total amount of \$234,187.

En juin 2018, la Société a émis 364 042 actions en vertu d'une entente de règlement de dette pour un montant de 18 202 \$.

In June 2018, the Corporation issued 364,042 common shares pursuant to one debt settlement agreement for an amount of \$18,202.

6- CAPITAL-SOCIAL (suite)**Exercice clos le 31 décembre 2018 (suite)**

- (2) En août 2018, la Société a émis 150 000 actions ordinaires en vertu d'une entente d'option pour l'acquisition de claims de la propriété Lac Irène pour un montant total de 4 500 \$.

En novembre 2018, la Société a émis 150 000 actions ordinaires en vertu d'une entente d'option pour l'acquisition de claims de la propriété Lac Irène pour un montant total de 4 500 \$.

Exercice clos le 31 décembre 2017

- (2) En avril 2017, la Société a émis 150 000 actions ordinaires en vertu d'une entente d'option pour l'acquisition de claims de la propriété Lac Irène pour un montant total de 7 500 \$.

7- OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS

Les actionnaires de la Société ont approuvé un régime d'options d'achat d'actions (le «régime») selon lequel les membres du conseil d'administration peuvent attribuer des options d'achat d'actions permettant à ses administrateurs, dirigeants, employés et fournisseurs d'acquérir des actions ordinaires de la Société. Les conditions et le prix d'exercice de chaque option d'achat d'actions sont déterminés par les membres du conseil d'administration. Les conditions d'acquisition des options d'achat d'actions sont sans restriction sauf celles octroyées à un responsable des relations avec les investisseurs qui seront acquises de la façon suivante : 25 % trois mois après la date de l'octroi, 25 % six mois après la date de l'octroi, 25 % neuf mois après la date de l'octroi et 25 % un an après la date de l'octroi.

Le régime stipule que le nombre maximum d'actions ordinaires dans le capital de la Société qui pourrait être réservé pour attribution en vertu du régime est égal à 10 % des actions émises et en circulation au moment de l'octroi des options. Le nombre maximal d'actions ordinaires réservées à l'attribution des options d'achat d'actions à un seul détenteur ne peut dépasser 5 % des actions ordinaires en circulation à la date d'attribution et ne peut excéder 2 % des actions ordinaires en circulation dans le cas des consultants et des responsables des relations avec les investisseurs. Les options d'achat d'actions expireront au plus tard dix ans après avoir été octroyées. Toute option d'achat d'actions est réglable en actions conformément aux politiques de la Société.

Le prix d'exercice de chaque option d'achat d'actions est établi par le conseil d'administration et ne peut être inférieur à la valeur marchande des actions ordinaires à la date de l'octroi. La Société n'a aucune option d'achat d'action en circulation.

6- CAPITAL STOCK (continued)**Year Ended December 31, 2018 (continued)**

- (2) In August 2018, the Corporation issued 150,000 common shares pursuant to an option agreement for the acquisition of mining claims of the Irene Lake property for an amount of \$4,500.

In November 2018, the Corporation issued 150,000 common shares pursuant to an option agreement for the acquisition of mining claims of the Irene Lake property for an amount of \$4,500.

Year Ended December 31, 2017

- (2) In April 2017, the Corporation issued 150,000 common shares pursuant to an option agreement for the acquisition of mining claims of the Irene Lake property for an amount of \$7,500.

7- SHARE PURCHASE OPTIONS

The shareholders of the Corporation approved a stock option plan (the "plan") whereby the Board of Directors may grant to employees, officers, directors and suppliers of the Corporation, share purchase options to acquire common shares in such numbers, for such terms and at such exercise prices as may be determined by the Board of Directors. The acquisition condition of share purchase options are without restriction except grant of share purchase options to investors relation representative that are acquired at the following condition: 25% three months after the date of grant, 25% six months after the date of grant, 25% nine months after the date of grant and 25% one year after the date of grant.

The plan provides that the maximum number of common shares in the capital of the Corporation that may be reserved for issuance under the plan shall be equal to 10% of the issued and outstanding shares at the time of grant. The maximum number of common shares which may be reserved for issuance to any optionee may not exceed 5% of the outstanding common shares at the time of vest and may not exceed 2% of the outstanding common shares for consultants and investors relation representative. These options will expire no later than ten years after being granted. Any share purchase option is payable in shares in accordance with Corporation policies.

The option exercise price is established by the Board of Directors and may not be lower than the market value of the common shares at the grant date. The Corporation has no stock option outstanding.

RESSOURCES BRUNSWICK INC.

BRUNSWICK RESOURCES INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2018 ET 2017
(en dollars canadiens)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
DECEMBER 31, 2018 AND 2017
(in Canadian dollars)

8- PRÊTS À DEMANDE, AVEC INTÉRÊT

Prêt à demande d'une société privée, d'un montant autorisé de 67 000 \$ (montant non atteint en date du 30 avril 2019), sans garantie, portant intérêt au taux de 5 %

25 000

Prêt à demande d'un particulier, sans garantie, portant intérêt au taux de 5 %

25 000

50 000

8- DEMAND LOANS, WITH INTEREST

Unsecured demand loan from a private company, authorized amount of \$67,000 (amount not reached as at April 30, 2019), bearing interest at a rate of 5%

Unsecured demand loan from an individual, bearing interest at a rate of 5%

-

9- OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Ressources Brunswick inc. (Brunswick) a conclu les transactions suivantes avec des parties liées. Les soldes à payer sont généralement réglés en espèces quand c'est possible.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la Société a facturé des revenus pour un montant de 4 732 \$ (7 912 \$ au 31 décembre 2017) auprès d'une société ayant le même président que Brunswick. En lien avec ces transactions, la Société a un montant de 3 169 \$ à recevoir présenté séparément à l'état de la situation financière.

En mars 2018, la Société a émis 4 011 805 actions ordinaires à 0,05 \$ l'action, représentant un montant total de 200 590 \$ en vertu de deux ententes de règlement de dettes auprès de deux sociétés ayant le même président que Brunswick.

En juin 2018, la Société a émis 364 042 actions ordinaires à 0,05 \$ l'action, représentant un montant de 18 202 \$ en vertu d'une entente de règlement de dette auprès d'un administrateur de Brunswick.

Ces opérations sont mesurées en fonction du montant de la contrepartie convenue entre les parties aux accords.

Au 31 décembre 2017, le dû d'un montant de 200 590 \$ provient de deux sociétés ayant le même président que Brunswick.

9- RELATED PARTY TRANSACTIONS

Brunswick Resources Inc. (Brunswick) entered into the following transactions with related parties. The amounts payable are usually settled in cash when it's possible.

During the year ended December 31, 2018, the Corporation invoiced revenues for an amount of \$4,732 (\$7,912 as at December 31, 2017) with a company that has the same President as Brunswick. In relation with these transactions, the Corporation has an amount of \$3,169 to be received presented separately in the statement of financial position.

In March 2018, the Corporation issued 4,011,805 common shares at \$0.05 per share, for a total amount of \$200,590 pursuant to two debts settlement agreements with two companies that have the same President as Brunswick.

In June 2018, the Corporation issued 364,042 common shares at \$0.05 per share, for an amount of \$18,202 pursuant to one debt settlement agreement with a director of Brunswick.

The transactions are measured at the amount of consideration established and agreed by the related parties.

In December 31, 2017, the due of an amount of \$200,590 comes from two companies that have the same President as Brunswick.

10- RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES AUX FLUX DE TRÉSORERIE

10- COMPLEMENTARY INFORMATION RELATED TO CASH FLOWS

Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement / Net change in non-cash operating working capital items

| | 2018 | 2017 | |
|-------------------------------|----------------|---------------|--|
| | \$ | \$ | |
| Taxes à recevoir | 338 | 2 037 | Taxes receivable |
| À recevoir d'une société liée | (3 169) | - | Receivable from a related company |
| Autres débiteurs | 10 500 | (10 500) | Other receivables |
| Créditeurs et charges à payer | (9 749) | 25 671 | Accounts payable and accrued liabilities |
| | <u>(2 080)</u> | <u>17 208</u> | |

Éléments sans incidence sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie / Items not affecting cash and cash equivalents

| | 2018 | 2017 | |
|--|-------------|-------------|--|
| | \$ | \$ | |
| Acquisition de propriétés minières en contrepartie de l'émission d'actions | 9 000 | 7 500 | Purchase of mining properties by share issuances |
| Crédit d'impôt relatif aux ressources | 5 348 | - | Tax credit related to resources receivables |
| Règlement de dettes en actions à des sociétés liées | 200 590 | - | Debts settlement by share issuances to related companies |
| Règlement de dette en actions à un administrateur | 18 202 | - | Debt settlement by share issuances to a director |
| Règlements de dettes en actions à des fournisseurs | 55 995 | - | Debts settlement by share issuances to suppliers |

11- PASSIFS ÉVENTUELS

La Société se finance en partie par l'émission d'actions accréditatives. Cependant, il n'y a pas de garantie que les fonds dépensés par la Société seront admissibles comme frais d'exploration canadiens (FEC), même si la Société tente de prendre toutes les mesures nécessaires à cet effet. Le refus de certaines dépenses par les autorités fiscales pourrait avoir des conséquences fiscales négatives pour les investisseurs. En vertu des conventions d'actions accréditatives signées dans le passé, au 31 décembre 2018 et 2017, la Société est en défaut de FEC pour un montant cumulatif d'environ 140 000 \$. Ces montants se devaient d'être engagés avant la date statutaire du 31 décembre 2015 et du 31 décembre 2012. Comme les travaux de prospection et d'évaluation n'ont pas été complétés dans les délais prescrits, il y a un risque financier pour la Société ainsi qu'un risque fiscal pour les investisseurs. Au cours des exercices clos le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2015, la Société a comptabilisé une provision pour pénalités cumulative d'un montant de 55 730 \$. Tout montant supplémentaire en relation avec cette provision serait alors comptabilisé aux résultats de l'exercice au cours duquel il sera possible d'en faire une estimation raisonnable.

11- CONTINGENT LIABILITIES

The Corporation is partly financed by the issuance of flow-through shares. However, there is no guarantee that the funds spent by the Corporation will qualify as Canadian exploration expenses (CEE), even if the Corporation tries to take all the necessary measures for this purpose. Refusals of certain expenses by tax authorities may have negative tax consequences for investors. By virtue of past flow-through shares agreements, as at December 31, 2018 and 2017, the cumulative shortfall of CEE is amounting to approximately \$140,000. These amounts had to be spent by the statutory date of December 31, 2015 and of December 31, 2012. As the exploration and evaluation expenses were not completed within the prescribed deadlines, there is a financial risk for the Corporation and also a fiscal risk for the investors. During the years ended December 31, 2016 and December 31, 2015, the Corporation recorded a cumulative provision of an amount of \$55,730. All additional amounts in relation with this provision will be accrued in the financial statements only when they will be reasonably estimated and will be charged to the earnings at that time.

12- ENGAGEMENTS

En juin 2016, la Société a signé un contrat d'option afin d'acquérir un intérêt de 100 % sur 14 claims de la propriété Lac Irène. En vertu de ce contrat, la Société devait effectuer un paiement en espèces de 6 000 \$ et émettre 150 000 actions ordinaires (condition respectée). Elle devait également émettre 150 000 actions au premier anniversaire (condition respectée), deuxième (condition respectée) et troisième anniversaire (condition respectée) de la date de signature de l'entente pour respecter les conditions de ce contrat. Il y a une royauté de 2 % sur cette propriété dont la moitié pourra être rachetée pour un montant de 1 000 000 \$. Au cours de l'exercice, la Société a émis 300 000 actions ordinaires en vertu de cette entente, ce qui a terminé l'entente.

En décembre 2018, la Société a signé une entente pour la vente de cette propriété en contrepartie de 65 000 \$ en espèces payable à la signature. La Société n'a toujours pas encaissé le montant de la vente. L'entente n'est actuellement pas respectée, mais la direction a accepté verbalement de donner un délai supplémentaire à l'acheteur afin qu'il soit en mesure de respecter l'entente.

13- IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

Le rapprochement de la charge d'impôts sur le résultat calculée selon le taux d'imposition statutaire combiné fédéral et provincial du Québec avec la charge d'impôts sur le résultat figurant dans les états financiers se détaille comme suit :

12- COMMITMENTS

In June 2016, the Corporation signed an option agreement to acquire a 100% interest in 14 claims of the Irene Lake property. In relation with this agreement, the Corporation had to pay \$6,000 in cash and issued 150,000 common shares (condition fulfilled). It also had to issue 150,000 common shares on the first anniversary (condition fulfilled), the second anniversary (condition fulfilled) and the third anniversary (condition fulfilled) of the signature date of the agreement to respect the conditions of the contract. There is a 2% royalty on this property that half can be redeemed for an amount of \$1,000,000. During the year, the Corporation issued 300,000 common shares pursuant to this agreement, which terminated the agreement.

In December 2018, the Corporation signed an agreement to sell this property for \$65,000 in cash payable upon signature. The Corporation has not yet cashed the sale amount. The agreement is currently not respected, but, management agreed verbally to give the buyer more time so it would be able to comply with the agreement.

13- INCOME TAXES AND DEFERRED TAXES

The reconciliation of the income tax expense calculated using the combined federal and Quebec provincial statutory tax rate to the income tax expense figuring in the financial statements is as follows:

| | 2018 | 2017 | |
|--|-----------------|-----------------|---|
| | <u>\$</u> | <u>\$</u> | |
| Perte avant impôts | <u>(20 049)</u> | <u>(38 247)</u> | Loss before income taxes |
| Impôts sur le résultat selon le taux effectif combiné fédéral et provincial de 26,7 % (26,8 % en 2017) | (5 353) | (10 250) | Income tax expense using the effective rate of combined federal and provincial of 26.7% (26.8% in 2017) |
| Frais d'émission déductibles | (341) | (268) | Deductible share issuance expenses |
| Dépréciation d'actifs de prospection et d'évaluation | - | 1 675 | Impairment of exploration and evaluation assets |
| Gain sur règlement de dettes | (5 980) | - | Gain on debts settlement |
| Crédit d'impôt relatif aux ressources et crédit d'impôts miniers | 758 | - | Tax credit related to resources and mining tax credit |
| Dépenses non déductibles | 32 | 2 139 | Non-deductible expenses |
| Pertes fiscales de l'année courante pour lesquelles aucun actif d'impôts différés n'a été comptabilisé | 10 884 | 6 704 | Current tax losses for which no deferred income tax asset was recognized |
| Impôts sur le résultat et impôts différés | <u>-</u> | <u>-</u> | Income taxes and deferred taxes |

13- IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT ET IMPÔTS DIFFÉRÉS (suite) **13- INCOME TAXES AND DEFERRED TAXES (continued)**

| | 2018 | 2017 | |
|---|------------------|------------------|---|
| | <u>\$</u> | <u>\$</u> | |
| Actifs d'impôts différés : | | | Deferred tax assets: |
| Pertes reportées | 407 108 | 403 708 | Losses carried forward |
| Frais d'émission d'actions | 537 | 509 | Share issuance expenses |
| Propriétés minières | 239 628 | 242 937 | Mining properties |
| Dépenses de prospection et d'évaluation | 43 884 | 43 180 | Exploration and evaluation expenditures |
| Immobilisations corporelles | <u>3 356</u> | <u>3 160</u> | Fixed assets |
| Total des actifs d'impôts différés | 694 513 | 693 494 | Total deferred tax assets |
| Provision pour moins-value | <u>(694 513)</u> | <u>(693 494)</u> | Valuation allowance |
| Actifs d'impôts différés nets | <u><u>-</u></u> | <u><u>-</u></u> | Net deferred tax assets |

La Société a accumulé à des fins fiscales des pertes autres que des pertes en capital. Ces pertes viendront à échéance dans les délais suivants :

The Corporation has accumulated non-capital losses for income tax purposes. These losses will expire as follows:

| | Fédéral / Federal | Provincial |
|------|-------------------|------------|
| | \$ | \$ |
| 2030 | 507 930 | 507 468 |
| 2031 | 367 894 | 366 372 |
| 2032 | 201 952 | 201 425 |
| 2033 | 105 925 | 105 870 |
| 2034 | 159 022 | 159 022 |
| 2035 | 64 659 | 64 659 |
| 2036 | 52 709 | 52 709 |
| 2037 | 25 015 | 25 015 |
| 2038 | 43 606 | 37 131 |

14- OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les activités de la Société sont exposées à divers risques financiers notamment :

a) Risque de marché

i) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les actifs et passifs financiers ne sont pas exposés au risque de taux d'intérêt étant donné qu'ils ne portent pas intérêt. Par contre les prêts à demande portent intérêt un taux fixe de 5 %. Par conséquent, en relation avec ceux-ci, la Société est exposée à une variation de la juste valeur. La direction de la Société considère son risque de taux d'intérêt minime.

ii) Risque de change

La Société n'est pas exposée à des fluctuations de devises car toutes les transactions se sont effectuées en dollars canadiens.

iii) Juste valeur

La juste valeur estimative est établie à la date de l'état de la situation financière en fonction de l'information pertinente sur le marché et d'autres renseignements sur les instruments financiers. La juste valeur de l'encaisse, du montant à recevoir d'une société liée, des créiteurs et charges à payer et des prêts correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

iv) Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

L'encaisse est évaluée à la juste valeur et elle est catégorisée de niveau 1. Son évaluation est basée sur des données observables sur le marché.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. L'encaisse et le montant à recevoir d'une société liée sont les principaux instruments financiers de la Société qui sont potentiellement assujettis au risque de crédit. Le risque de crédit sur l'encaisse est limité puisque les parties contractantes sont des institutions financières ayant des cotes de crédit élevées attribuées par des agences de crédit internationales. De plus, le risque de crédit sur le compte à recevoir d'une société liée est faible. Par conséquent, la Société ne s'attend pas à ce que les contreparties manquent à leurs obligations.

14- FINANCIAL RISK MANAGEMENT OBJECTIVES AND POLICIES

The Corporation's activities are exposed to financial risks especially:

a) Market Risk

i) Interest rate Risk

Interest rate risk is the risk that the fair value of future cash flows of a financial instrument will fluctuate due to changes in market interest rates. The financial assets and liabilities are not exposed to interest rate risk because they don't bear interest. On the other hand, demand loans bear interest at fixed rate of 5%. Accordingly, in relation with these items, there is an exposure to fair value variation. The management of the Corporation considers minimal its interest rate risk.

ii) Currency Risk

The Corporation is not exposed to currency fluctuations as all transactions occur in Canadian dollars.

iii) Fair Value

Fair value estimates are made at the statement of financial position date, based on relevant market information and other information about the financial instruments. Fair value of cash, account receivable from a related company, accounts payable and accrued liabilities and loans approximate carrying value due to their short-term.

iv) Fair Value Hierarchy

Cash is measured at fair value and it is categorized in level 1. Its valuation is based on data observed in the market.

b) Credit Risk

Credit risk is the risk that one party to a financial instrument fails to discharge an obligation and causes the other party to incur a financial loss. Financial instruments which potentially expose the Corporation to credit risk mainly consist of cash and account receivable from a related company. The credit risk on cash is limited because the counterparties are banks with high credit ratings assigned by international credit-rating agencies. In addition, credit risk on account receivable from a related company is low. Therefore, the Corporation does not expect any treasury counterparties to fail in respecting their obligations.

14- OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Au 31 décembre 2018, le fonds de roulement de la Société est fortement négatif et son encaisse est relativement peu élevée. Au cours de l'exercice, la Société a contracté deux prêts à demande pour un montant total de 50 000 \$ et elle a émis en mars 2018 et juin 2018 des actions pour régler des dettes, ce qui a contribué à améliorer son fonds de roulement d'un montant de 274 787 \$. En mars 2019 et avril 2019, la Société a également encaissé une somme supplémentaire de 75 000 \$ à titre de prêts à demande. Malgré ces faits, afin de pouvoir continuer ses opérations, la Société aura à trouver du financement supplémentaire important. En tenant compte du non-respect de certaines conventions d'actions accréditatives, de l'effet négatif de ce fait et de sa situation financière difficile, le risque est élevé que la direction rencontre des difficultés à réunir les sommes nécessaires au maintien de ses activités.

15- POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION DU CAPITAL

Au 31 décembre 2018, le capital de la Société est constitué des capitaux propres qui se chiffrent à un montant négatif de 202 734 \$. L'objectif de gestion du capital de la Société est de s'assurer qu'elle dispose d'un capital suffisant pour rencontrer ses obligations et assurer le maintien de ses activités. Elle a également pour objectif de s'assurer qu'elle dispose de suffisamment de liquidités pour financer ses activités et ses besoins en fonds de roulement. Il n'y a pas eu de changement significatif concernant l'approche de politique de gestion du capital au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018. La Société n'a pas de politique de dividendes.

La Société est soumise à des exigences réglementaires relativement à l'utilisation de fonds levés par financement accréditif, ceux-ci devant obligatoirement être dépensés en frais de prospection et d'évaluation admissibles. Au 31 décembre 2018, la Société n'a pas toujours respecté ses exigences réglementaires en relation avec certains financements accréditifs passés (voir passifs éventuels à la note 11). Ce non-respect des règles fiscales actuelles pourrait amener un impact financier négatif pour la Société.

14- FINANCIAL RISK MANAGEMENT OBJECTIVES AND POLICIES (continued)

c) Liquidity Risk

Liquidity risk is the risk that the Corporation will not be able to meet the obligations associated with its financial liabilities. As at December 31, 2018, the Corporation's working capital is strongly negative and its cash situation is relatively low. During the year, the Corporation obtained a total of \$50,000 for two demand loans and issued shares in March 2018 and June 2018 to settle some debts, which helps to improve its working capital for an amount of \$274,787. In March 2019 and April 2019, the Corporation also recorded an additional \$75,000 as demand loans. Despite these facts, in order to continue its operations, the Corporation will have to find significant additional funds. Considering the non-respect of some flow-through shares agreements, in view of the negative impact of this fact and its difficult financial situation, the risk is high that the management will have difficulties to obtain the financial resources required to maintain its activities.

15- POLICIES AND PROCESSES FOR MANAGING CAPITAL

As at December 31, 2018, the capital of the Corporation consists of equity amounting to a negative amount of \$202,734. The Corporation's capital management objective is to have sufficient capital to respect its commitments and to be able to continue its activities. It has also the objective to have sufficient cash to finance these activities and the working capital requirements. There were no significant changes in the Corporation's approach to capital management during the year ended December 31, 2018. The Corporation has no dividend policy.

The Corporation is subject to regulatory requirements related to the use of funds obtained by flow-through shares financing. These funds have to be incurred for eligible exploration and evaluation expenses. As at December 31, 2018, the Corporation has not always respect all of its regulatory requirements in relation with some past flow-through financings (see contingent liabilities at note 11). This non-respect of fiscal rules could have a negative financial impact on the Corporation.

16- ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS

En février 2019, la Société a signé une lettre d'intention avec la société privée CBIO Brand Development Inc. (CBIO) pour compléter une prise de contrôle inversée. CBIO devra également effectuer un placement privé pour un produit brut d'un minimum de 750 000 \$ et d'un maximum de 1 000 000 \$. À la clôture de l'opération, il est prévu que la Société sera inscrite à la Bourse des valeurs canadiennes (CSE) sous une nouvelle dénomination sociale et qu'elle sera radiée de la Bourse de croissance TSX. La société résultante poursuivra les activités de CBIO, soit la vente de produits à base de CBD extraits du chanvre. Si l'opération se réalise, il y a aura un nouveau conseil d'administration. L'opération sera réalisée par un échange d'actions, une fusion, un regroupement, un arrangement, une offre d'achat ou toute autre offre similaire de transaction aux termes de laquelle CBIO deviendra une filiale à part entière de Brunswick. Cette transaction est conditionnelle à l'approbation des autorités réglementaires et à d'autres conditions qui seront prévues dans une entente définitive à venir. Brunswick fera alors l'acquisition de toutes les actions émises et en circulation de CBIO. La négociation des titres de la Société est actuellement suspendue de la Bourse de croissance TSX à la demande de la Société, en attente de la clôture de la transaction.

En mars 2019, la Société a obtenu, auprès d'un particulier, un prêt à demande d'un montant de 25 000 \$ portant intérêt au taux de 5 %.

En avril 2019, la Société a obtenu, auprès d'une société privée, un prêt à demande d'un montant de 50 000 \$ portant intérêt au taux de 5 %.

16- SUBSEQUENT EVENTS

In February 2019, the Corporation signed a letter of intent with the private company CBIO Brand Development Inc. (CBIO) to complete a reverse take-over. CBIO will also have to make a private placement for a gross product of a minimum of \$750,000 and a maximum of \$1,000,000. At the closing of the transaction, it is anticipated that the Corporation will be listed on the Canadian Securities Exchange (CSE) under a new corporate name and will be removed from the TSX Venture Exchange. The resulting corporation will continue the activities of CBIO, the sale of CBD based products extracted from hemp. If the operation is realized, there will be a new Board of Directors. The operation will be by way of share exchange, merger, amalgamation, arrangement, or other similar form of transaction which will result on CBIO becoming a wholly-owned subsidiary of Brunswick. This transaction is conditional upon the approval of regulatory authorities and other conditions that will be provided for in a future definitive agreement. The transaction will involve the acquisition by Brunswick of all of the issued and outstanding shares of CBIO. Currently, the Corporation's securities are halted on the TSX Venture Exchange at the request of the Corporation, pending the closing of the transaction.

In March 2019, the Corporation obtained from an individual a \$25,000 demand loan that bears interest at a rate of 5%.

In April 2019, the Corporation obtained from a private company a \$50,000 demand loan that bears interest at a rate of 5%.